## **Broiler Hatching Eggs and Chicks**

Broiler hatching eggs and chicks for chicken production were placed on the ICL on May 8, 1989. The combined global import quota for broiler hatching eggs and chicks is 21.1% of the estimated domestic production of broiler hatching eggs for that year. The combined annual import quota is divided into separate levels of 17.4% for broiler hatching eggs and 3.7% for egg-equivalent chicks.

In 1993, the combined global import quota was set at 100,326,223 eggs. During 1993, permits were issued within the global quota for 80,736,444 hatching eggs, and 14,486,827 egg-equivalent chicks for a combined total of 95,223,271. Provision is made for import permits supplementary to the global import quota to meet overall Canadian market needs. During 1993, permits for 3,743,280 eggs were issued for this purpose. None were issued for chicks.

## Cheese

Cheese of all types, other than imitation cheese, was placed on the ICL on June 12, 1975 in order to support cheese prices. The global cheese import quota has been fixed since 1979 at 45,000,000 lbs or 20,411,866 kg, of which 60% is allocated to cheese imports from the European Union and 40% to non-EU sources. Utilization of the quota was high in 1993 and there was no quota available for redistribution to new applicants.

afin de soutenir la concurrence des produits importés renfermant du dindon, qui ne sont pas visés par la LMIC.

## Oeufs d'incubation de poulets de chair et poussins destinés à la production de poulets

Les oeufs d'incubation de poulets de chair et les poussins destinés à la production de poulets ont été placés sur la LMIC le 8 mai 1989. Le contingent global combiné d'importations d'oeufs d'incubation de poulets de chair et de poussins destinés à la production de poulets pour une année donnée représente 21,1 % de la production estimative d'oeufs d'incubation pour l'année considérée. Le contingent combiné d'importations annuelles est en outre subdivisé en niveaux séparés soit 17,4 % pour les oeufs d'incubation de poulets de chair et 3,7 % pour les poussins équivalents-oeufs.

En 1993, le contingent combiné d'importations était de 100 326 223 oeufs. En 1993, des licences ont été délivrées pour 80 736 444 oeufs d'incubation et 14 486 827 poussins équivalents-oeufs, soit pour un total de 95 223 271. Des licences d'importation supplémentaires peuvent être délivrées pour combler les besoins du marché canadien. En 1993, des licences pour l'importation de 3 743 280 oeufs ont été délivrées à cette fin. Aucune licence n'a été délivrée pour combler les poussins.

## **Fromage**

Les fromages de tous genres à l'exclusion des imitations ont été placés sur la LMIC le 12 juin 1975 dans le but de soutenir les prix des fromages. Le contingent global pour les importations de fromage depuis 1979 représentait 45 000 000 livres ou 20 411 866 kg, dont 60 % étaient alloués à l'importation de fromage de l'Union européenne et 40 % aux pays hors-UE. Le contingent a été fortement utilisé en 1993 et il n'y a pas eu de possibilité de redistribution de contingents aux nouveaux requérants.